



LA LETTRE d'URBAMET
à destination des membres associés
N° 1
Juillet 2004

Avant d'entamer les congés de l'été, quelques nouvelles de notre association.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 30 mars, sous la présidence d'Alain Jacq et a étudié l'état d'avancement du programme de travail 2003 - 2004.

Les produits terminés :

- le **céderom Thésaurus Urbamet**, sorti en mars 2004 et qui en plus de l'intégration des nouveaux termes demandés par la Commission Thésaurus, présente la version anglaise des descripteurs.

La diffusion en est assurée par l'association Urbamet, au prix préférentiel pour les associés de 38,25€. (Prix public 45€)

Le thésaurus est également consultable en ligne sur le site Urbamet.com, rubrique Glossaires et thésaurus, les deux versions française et anglaise.

- **La version 2004 du logiciel de saisie Saturne**, intégrant les nouvelles fonctionnalités conformément au Manuel d'indexation de 2003. Nous rappelons que ce logiciel est développé et maintenu par le Ministère de l'Équipement et est mis gratuitement à la disposition des associés coproducteurs de la banque de données, qui le désirent.

- La Charte URBAMET

Le Conseil a également discuté et approuvé la Charte Urbamet, document mis au programme de travail 2003. Cette Charte précise le rôle des différents associés selon leur implication dans l'association et les règles de fonctionnement qui en découlent pour la réalisation des différents produits : site Urbamet.com, banque de données Urbamet, autres services.

Ce document est mis en ligne sur le site Urbamet.com, Rubrique Partenaires, Espace Membres, Outils.

L'association apprécierait toute remarque pouvant être prise en compte pour une prochaine édition.

Les travaux en cours :

- Le texte intégral dans la banque de données URBAMET

Le conseil d'administration a réaffirmé l'importance qu'il accordait à la diffusion du texte intégral dans Urbamet, atout majeur pour l'avenir des banques de données bibliographiques et très recherché par tous les utilisateurs.

Le souci du respect de la propriété intellectuelle et l'étude des conditions juridiques dans lesquelles peuvent s'appliquer les droits de diffusion feront l'objet d'une intervention spécifique lors de la prochaine assemblée générale de l'association.

L'Association Urbamet a demandé à Maître Jean Martin, interlocuteur habituel du CDU, avocat spécialisé dans les problèmes de l'information électronique, de bien vouloir assurer cette prestation qui est très attendue. Parmi les questions que nous lui poserons, le traitement des documents sur internet tient une place importante.

Nous vous rappelons l'ouvrage réalisé par le CDU et le GFII

Marchés publics et droits de propriété intellectuelle : Comment gérer la propriété intellectuelle dans le cadre des marchés publics.

Paris-La Défense : Editions de la DGUHC, 2003.- 187 p., ann., bibliogr., glossaire

- **2 banques de données nouvelles**, sous-produits d'Urbamet, sont actuellement en cours de développement par le CETE Nord-Picardie et seront accessibles sur Internet avant la fin de l'année:
- les villes nouvelles, (un corpus d'environ 5000 références)
- Les Etudes et Documents en texte intégral. (corpus qui s'accroît au fur et à mesure de l'alimentation d'Urbamet).

- **La reprise de la coproduction des agences d'urbanisme** dans Urbamet, à partir d'extraits de leur banque de données interne RIAU, a été annoncée comme imminente par le délégué général de la FNAU. Tous les membres du Conseil s'en sont félicités.

- **Urbaweb est devenu Urbadoc.**

Ce produit qui prendra la suite d'Urbadisc pour diffuser Urbamet aux côtés des autres banques de données européennes, a pris cet intitulé définitif pour ne pas être confondu avec les nombreux sites dont le nom était trop approchant. La mise en ligne d'Urbadoc, initialement prévue pour juillet est décalée à la fin de l'été. Dès son ouverture, vous serez tenu informé.

La participation de l'INIST à Urbadoc qu'il enrichit par la présence des banques de données Pascal et Francis sur nos thèmes, est maintenant acquise.

Information : Le prix préférentiel consenti aux associés :

Le Conseil a décidé d'homogénéiser la remise que l'association fait à ses associés sur les prix de ses produits, et l'a fixé à 15% pour tous les associés.

Le mot de l'administrateur: la rédaction du résumé

Nous avons souvent insisté sur l'importance de la présence d'un résumé dans les références d'Urbamet. Nous savons que cela prend du temps aux documentalistes et qu'ils(elles) s'inspirent souvent des présentations existant sur les 4° de couverture des ouvrages ou dans les « chapeaux » qui précèdent les articles des périodiques. Ces sources sont évidemment intéressantes mais il faut cependant être TRES vigilant à ne pas les recopier « telles quelles » car nous nous mettons alors en contravention directe avec le droit de propriété intellectuelle (nous ne citons pas l'auteur) et de plus, ces textes présentent des évaluations et des arguments publicitaires qu'aucun(e) documentaliste ne peut reprendre à son compte. Merci à chacun(e) d'y veiller strictement.

A NOTER

Le conseil d'administration a fixé **la prochaine assemblée générale** de l'association ainsi que la réunion du Conseil d'administration au **jeudi 7 octobre dans la matinée** à l'IAURIF. Dès à présent et sans attendre la convocation officielle de cette réunion, reprenez et bloquez cette date sur vos agendas pour être nombreux à nous rejoindre.